

SAINT-THURIEN, le 3

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Vendredi 13 décembre 2024 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2025,
- 2°) Réseau des médiathèques Matilin : révision de la tarification de la carte unique,
- 3°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2024,
- 4°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 5°) Protection sociale complémentaire – risque prévoyance : fixation de la participation employeur et adhésion à la convention de participation proposée par le CDG29,
- 6°) Aménagement de la Rue de Quimperlé : convention avec le Département du Finistère,
- 7°) Service commun relatif à l'application du droit des Sols (ADS) : avenant n° 3 à la convention de mutualisation,
- 8°) SIVOM de la Région de Scaër : convention de dissolution,
- 9°) Budget primitif 2024 : décisions modificatives,
- 10°) Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions,
- 11°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Étaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC) et Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE (a donné pouvoir à Fabienne LE GALL).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

# Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

**20240502**

## Objet : Réseau des médiathèques Matilin Révision de la tarification de la carte unique

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée que, par délibération du conseil communautaire du 16/01/2014, Quimperlé Communauté adoptait son premier plan de développement de la lecture publique sur son territoire visant à optimiser les services de lecture publique en direction de la population et élargir son lectorat. Une carte unique d'abonné donnant accès aux collections des 16 bibliothèques et médiathèques du réseau Matilin avec des règles de prêt communes était mise en place en septembre 2016.

Depuis la mise en œuvre de la politique en faveur du développement de l'offre et des services en matière de lecture publique sur le territoire, les principales évolutions sont les suivantes :

- Requalification des équipements (15 communes sur 16) identifiés aujourd'hui comme équipement de proximité par la population et les partenaires,
- Schéma d'accessibilité,
- Personnel qualifié (sauf dans une commune) et formation régulière
- Extension des horaires d'ouverture,
- Informatique documentaire,
- Médiation numérique,
- Communication,
- Action intercommunale en direction de la jeunesse,
- Action culturelle municipale variée,
- Collections attractives avec un catalogue commun de plus de 266 000 documents (tous supports confondus) à emprunter ou à consulter sur place, enrichi par la desserte de documents de la Bibliothèque Départementale du Finistère,
- Activité des usagers forte : le nombre d'inscrits actifs, 12 080 en 2023, représente 21% de la population de Quimperlé communauté (moyenne nationale : 12,5 %).

Dans ce nouveau contexte, il est proposé de faire évoluer le tarif de la carte unique.

Pour rappel, l'inscription est individuelle y compris pour les enfants. Les cotisations annuelles sont perçues par la médiathèque d'inscription et la fabrication de la carte est assurée par Quimperlé communauté.

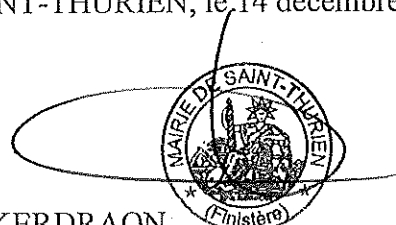
Les tarifs proposés sont les suivants :

- **Gratuit** pour les moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux et de l'AAH, personnes empêchées de lire, assistantes maternelles et collectivités du pays de Quimperlé (associations, institutions, établissements scolaires)
- **15 € l'année** : adultes de 25 ans et plus, collectivités extérieures au pays de Quimperlé (associations, institutions, établissements scolaires)
- **5 € pour 2 mois** : vacanciers.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle tarification de la carte unique Matilin.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 14 décembre 2024

Le Maire,



Christine KERDRAON.